

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 20 juillet 2007 à 20 H 30

L'an deux mille sept, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 13 juillet 2007, sous la présidence de Monsieur François CHAVENT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers :

#### **Etaient présents :**

M. CHAVENT, M. LETHENET, , M. FORESTIER D, Mme THOMAS, Mme GIRIN (MERLIN), Mme BONNEL, M. VERMAELEN, Mme LOISEAU, M. LAMURE, Mme ASPLET, Mme BUHON, M. ALBAN, M. MEUNIER, M. ALTHEN.

#### **Absents excusés :**

M. FORESTIER J.C, M. BARRET, M. BASTIAN, M. CAMPION, Mme LEAL, Melle TARRARE, Mme FAVEL, M. JOB.

#### **Ont donné un Pouvoir :**

M. BARRET représenté par M. LETHENET,  
Mme LEAL représentée par Mme THOMAS,  
Melle TARRARE représentée par M. LAMURE,  
M. JOB représenté par M. ALBAN,  
M. BASTIAN représenté par M. CHAVENT.

Monsieur le Maire lit le courriel que Monsieur FORESTIER Jean-Christian a adressé en mairie et en copie aux Adjointes et à lui-même en début d'après-midi pour s'excuser et expliquer le motif de son absence au conseil municipal. Il ajoute qu'il ne peut pas retenir le pouvoir donné qui ne respecte pas les formes (absence de signature).

M. ALTHEN. a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 22 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

#### **N°1. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des 7 DIA, qui n'ont pas été préemptées par le Maire dans le cadre de ses attributions (selon délégation de l'article L2122-22 du CGCT et délibération du 6 avril 2001).

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Habitation	Chemin vert AC 924	240 000€
2. Terrain	Les Minimés AC 952 (1500m2 à sur AC874)	140 000€
3. Habitation	Les Minimés AC 581	250 000€
4. Habitation	Chemin de l'Hermitage AB 30 et 592	310 000€
5. Habitation	Avenue des vignes AH 552	235 000€
6. Terrain	Rue des Minimés AD 627	120 000€
7. Habitation	Avenue des Mésanges AH 424	210 000€

### **N°2. Subvention exceptionnelle à la maison de retraite**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de la Directrice de la Maison de retraite qui sollicite auprès de la commune une subvention afin d'assurer une partie du financement des travaux de restructuration de la Maison de retraite.

Madame GIRIN demande si la subvention pourra être destinée à l'acquisition d'une maison. Monsieur le Maire répond que la subvention est affectée au projet dans son ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 50 000€ à la maison de retraite dans le cadre de son projet d'extension pour l'aider à financer ses travaux.

**Précise**, à titre de condition suspensive, que cette décision est liée à celle du Conseil Général d'accorder à la maison de retraite une subvention supplémentaire de même importance que celle de la commune.

**Dit** que ces crédits seront prévus au budget 2008 et prélevés sur l'article 20417 de la section d'investissement du B.P. Commune.

### **N°3. Surveillance périscolaire : création de deux emplois contractuels**

Monsieur LETHENET rappelle qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service de **surveillance périscolaire** après 17h (pour les enfants qui attendent le car) dans la mesure où aucun enseignant n'est plus intéressé pour assurer cette mission et qu'il y a lieu par ailleurs de **mener une réflexion sur la pérennité de ce service**.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût de la surveillance périscolaire pour l'année scolaire écoulée (2006/2007) a été de 6 436€ uniquement pour le car (matin et soir) et de 3 155€ pour la cantine (entre 12 et 14h). Outre le personnel municipal qui intervient dans le cadre de cette surveillance, deux enseignants y participaient également, qu'il convient donc de remplacer pour la prochaine rentrée.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans la mesure où il n'est pas possible de pourvoir immédiatement à ces emplois dans les conditions prévues par la loi, il est proposé sur la base de **l'article 3 aliéna 1 de la loi du 26 janvier 1984** de créer deux emplois contractuels non permanents à temps incomplet pour l'année scolaire 2007/2008.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de créer **deux emplois non permanents d'adjoints d'animation** à compter du 28 août 2007 et jusqu'au 10 juillet 2008, correspondant à l'année scolaire 2007/2008.

**Précise** que la durée hebdomadaire de ces emplois sera comprise entre un minimum de 2.3h par semaine et un maximum de 6.3h par semaine.

**Décide** que la rémunération est fixée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, soit à l'indice brut 281 et indice majoré 283.

**Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du centre de gestion.

**Habilite** l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

### **N°4. Cession de terrain en zone industrielle**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a un acquéreur intéressé par un terrain de 873m<sup>2</sup> situé en zone industrielle, rue de l'industrie, et correspondant aux parcelles cadastrées en section AB n° 690 et 691.

Monsieur MEUNIER demande s'il y aura un logement à l'étage. Monsieur le Maire le confirme et ajoute qu'il y aura de grandes salles de formation au rez-de-chaussée. Il précise en outre que cette transaction est conditionnée à l'obtention du permis de construire par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Accepte** la cession des parcelles cadastrées en section AB n° 690 et 691, d'une superficie totale de **873 m<sup>2</sup>**, pour un montant de 19€ le m<sup>2</sup>, soit un montant total de **16 587€**.

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

### **N°5. Modification du Plan d'occupation des sols**

Madame GIRIN rappelle au Conseil les modifications proposées par la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique a eu lieu du 15 mai au 15 juin et que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et un avis favorable au projet de modification, dans les termes suivants : « Depuis 2001, la commune a délibéré et appliqué un Plan

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'Occupation des Sols. Pendant ces dix dernières années la commune a beaucoup évolué et les constructions ont été nombreuses. Sans modifier l'idée générale du POS les modifications apporteront plutôt une souplesse aux règles de construction (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone UB et INA et aspect extérieur des constructions en zone UB, NA et NB). En effet, ces projets ne touchent pas les limites de zones. Ces modifications vont dans le sens d'une meilleure intégration des habitations dans le paysage avec plus de facilités pour les futurs propriétaires. Je ne peux que donner un avis favorable au projet de modification du plan d'occupation des sols de la commune de Montmerle-Sur-Saône ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'Assemblée :

Décide d'approuver la modification du POS.

### **N°6. Eclairage public 2007 : convention de mandat avec le syndicat d'électricité**

Monsieur LETHENET présente à l'Assemblée le projet de convention de mandat concernant les travaux d'éclairage public constituant le programme 2007 de la Commune et comprenant :

- chemin vert et rue des peupliers,
- passage des mariniers,
- parking rue de Saint-Trivier,
- avenue de Griffailles.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (S.I.E.A.) interviendra comme mandataire de la Commune pour l'exécution des travaux et qu'il convient de signer une convention à cet effet.

L'estimation prévisionnelle du programme d'éclairage public 2007 fait ressortir un montant total de 74 000 € TTC, qui sont inscrits au budget primitif 2007 (opération n°238). Monsieur le Maire rappelle au conseil que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à la DDE pour un montant inférieur à 4000€HT et propose d'attribuer les travaux après mise en concurrence selon la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le dossier technique présenté,

**Décide** d'attribuer les travaux après mise en œuvre de la procédure adaptée,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que la Convention de mandat avec le Syndicat d'Electricité.

### **Informations du Maire**

-Remerciements de Monsieur Daniel MATHIEU pour l'attention particulière de la municipalité à l'occasion du décès de son père.

-Sinistre à la Tour des Minimes : Monsieur le Maire explique que la foudre a pénétré dans la tour et détruit toute l'électricité de la Tour, de la chapelle et provoqué la destruction du transformateur situé au rond-point du chemin vert. Un devis chiffre la remise en état électrique à environ 7 000€ sous réserve du résultat à la remise sous tension, car il est aussi

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

possible que des fils aient fondu. La visite de la Tour est suspendue en attente des travaux de sécurisation.

### **Rapport des commissions**

#### **\*Commission tourisme**

Monsieur Daniel FORESTIER évoque la visite du 8 juillet au camping d'Anse, qui est en gestion privée et qui comprend beaucoup de services (restauration, animation tous les jours, piscine). Il précise qu'une seconde visite serait nécessaire pour approcher la partie financière. Il ajoute qu'un compte rendu sera rédigé, avec un comparatif entre notre camping et celui d'Anse. Monsieur MEUNIER confirme que ce qui a interpellé les personnes présentes c'est la personnalité de la gérante, qui est très performante en matière de marketing. Il a été noté qu'elle refuse l'appellation de camping et lui préfère celle d'hôtellerie de plein air, qu'elle souhaite supprimer les forfaits et le plastique, qu'elle remplace par des chalets et des mobiles home. Monsieur LAMURE ajoute qu'il y a un bon investissement de la commune et une bonne coordination avec les commerçants.

Evoquant les problèmes d'usure des briques et d'étanchéité de la Tour, Monsieur FORESTIER indique que la société Barberot n'a pas bougé depuis le rappel du 26 juin. Il conviendrait de passer à la mise en demeure.

Monsieur FORESTIER indique que, dans le cadre de la commande de la table d'orientation, le repérage des villages et montagnes du Beaujolais a été effectué.

Monsieur FORESTIER regrette la parution dans le Progrès d'un article qui ne valorise pas le camping municipal.

#### **\*Commission travaux**

Monsieur MEUNIER évoque les travaux de voirie en cours : liaison piétonne et trottoir entre lotissement des Tourterelles et la rue de Châtillon, enrobé avenue des maisons neuves. Monsieur LETHENET précise que les plateaux surélevés seront réalisés en septembre, car la carrière ne livre pas l'enrobé rouge.

Monsieur MEUNIER évoque l'efficacité des travaux d'assainissement, notamment au niveau du boulevard de la République. Monsieur ALTHEN ne partage pas le même avis. Monsieur le Maire rappelle que ce sujet relève de la compétence communautaire.

Monsieur MEUNIER évoque ensuite les travaux du groupe scolaire : remplacement des volets et extension des locaux de la maternelle (couchette). Sur ce dernier point, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer une déclaration de travaux, ce qui est accepté.

Monsieur MEUNIER indique que l'acquisition d'une balayeuse est en cours et que trois démonstrations ont été réalisées. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a besoin de soulager le personnel, qui est submergé de travail en matière de tonte notamment.

Monsieur MEUNIER indique que les compteurs de la SDEI sont placés dans les trottoirs de la place de l'église et non plus dans les maisons et pense qu'il faudrait en informer le maître d'œuvre.

#### **\*Commission finances**

Monsieur LAMURE rapporte que suite à un rendez-vous avec le Maire et le Préfet, celui-ci s'est engagé à tenir la promesse de son prédécesseur et de proposer un financement DGE en 2008 pour le projet d'aménagement de la place de l'église.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### \*Montmerle Info

Madame BONNEL indique que le dernier bulletin a été distribué tardivement et qu'elle attend le retour de Monsieur BARRET pour savoir s'il s'agit d'un problème d'impression ou de distribution.

Madame BONNEL précise que la date limite pour l'envoi des articles pour le prochain bulletin est fixée au 10 août.

### \* Commission sport

Madame THOMAS évoque la visite qui a eu lieu aux terrains de foot avec la société qui en assure l'entretien. Concernant le problème de tonte du terrain d'honneur, la société a expliqué le nombre de tontes dans l'année et reviendra l'expliquer aux dirigeants du club de foot. Concernant le mauvais état du terrain annexe, la société préconise une remise en état avec arrosage intégré et devrait envoyer un devis. Dans l'attente, les employés municipaux vont combler les trous et la société va semer de l'herbe gracieusement. Concernant les terrains sur le camping, il y aura désormais deux terrains dans le sens de la largeur (au lieu d'un seul dans la longueur). Le club doit se charger de piqueter le terrain et d'installer les cages. Le personnel doit effectuer la tonte. Le club sollicite également la mise en place d'un passage piéton pour sécuriser la traversée des enfants depuis le parc des sports.

Madame THOMAS évoque ensuite le terrain de foot de Montceaux qui est en bon état et adapté pour les enfants, mais ne dispose pas de douches ni de vestiaires. Monsieur LETHENET ajoute qu'il a préconisé qu'un esprit communautaire se développe au niveau des clubs sportifs afin d'inciter les élus à suivre cet exemple.

Monsieur VERMAELEN demande si les autres communes donnent une subvention au club de foot. Madame THOMAS répond que seule la commune de Francheleins le fait. Elle ajoute que l'entretien des terrains et des équipements pourrait évoluer vers l'intercommunalité.

Monsieur ALTHEN demande si c'est une obligation pour la commune d'entretenir les terrains de foot. Monsieur LAMURE répond que ce n'est pas une spécificité de Montmerle et il cite le cas de Lyon. Monsieur ALBAN ajoute que c'est le cas d'environ 90% des communes.

Monsieur LETHENET indique que les équipements ont besoin d'être rafraîchis.

Prochain conseil municipal : 14 septembre, sauf urgence en août.

La séance est levée à 22h.